



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

ARRONDISSEMENT DE SAINT GIRONS

CANTON D'OUST
Mairie de Couflens

09140 COUFLENS

Tél : 05 61 96 52 34

Fax 05 61 66 96 21

mairie-de-couflens@orange.fr

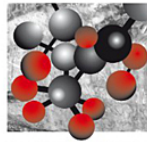
Secrétariat ouvert

du lundi au vendredi - 8h à 12h

SIRET : 21090100500012



Association
Couflens Salau Demain



ASSOCIATION
Henri Pézerat
Travail • Santé • Environnement



Communiqué de presse

Mine de Salau

Par arrêté publié le 11 février 2017, le Secrétaire d'État chargé de l'industrie a accordé à la société Variscan Mines un permis exclusif de recherches de mines sur 42 km² - secteur de Salau - Commune de Couflens en Ariège. La Commune de Couflens, le Comité Écologique Ariégeois, l'association Couflens-Salau-Demain et l'association Henri Pézerat, ont déposé un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse contre la décision d'attribution de ce PERM.

Le Tribunal administratif de Toulouse évoquera cette affaire le mardi 11 juin 2019 à 10h30.

Ce recours vise en premier lieu la légalité du PERM qui a été délivré de façon totalement rocambolesque et pointe les insuffisances nombreuses dans l'instruction du dossier :

- Financement douteux du projet ;
- Attribution d'un PERM sur un secteur amiantifère avéré ;
- Absence de prise en compte des problèmes environnementaux et de santé publique ;
- Mépris de toutes les zones protégées dans le secteur visé par les recherches minières.

Les requérantes demandent au Tribunal administratif de Toulouse d'annuler l'arrêté d'octroi de ce permis de recherches minières, dont les effets environnementaux et en termes de santé publique seraient catastrophiques.

Couflens le 6 juin 2019,

Mairie de Couflens, Couflens-Salau-Demain, Asso Henri Pézerat, Comité Écologique Ariégeois.

Contact presse : TTLA & associés, Paris, 01 44 32 08 20 - <http://www.ttla-avocats.com>
Association Henri Pézerat, 06 76 41 83 46 - <https://www.asso-henri-pezerat.org>
Mairie de Couflens, 07 85 64 21 61